

**CALCUL CSG/CRDS
BULLETIN à nous retourner**

NOM et Prénom _____

N° d'adhérent _____

Exercice fiscal 2023

Pour cela, il vous suffit de joindre à ce bulletin un exemplaire du document intitulé :

« **REGULARISATION DES COTISATIONS 2022 ET APPEL DE COTISATIONS 2023** » (4 pages, incluant les annexes 1 et 2)

Ou tout autre document URSSAF correspondant à l'exercice 2023, si vous n'avez pas reçu celui-ci.

Attention !

⇒ Si, vous avez versé trop de cotisations et si vous avez été remboursé(e), complétez :
 Date du remboursement : ___ / ___ / ___ Montant remboursé : _____
 Période à laquelle se rapporte ce remboursement : _____

⇒ **En raison des nombreux reports d'échéances, veuillez compléter le tableau ci-dessous si les règlements effectués dans l'année ne correspondent pas aux échéances prévues, ou si vous n'êtes pas à jour dans le paiement de vos cotisations URSSAF Allocations Familiales.**

Date	Montant Payé	Période de cotisation à laquelle se rapporte le versement
<i>Exemple</i> 15/01/2023	1.350 €	<i>Solde des cotisations AF de l'année 2021 (retard de paiement)</i>

**Ce service vous est proposé jusqu'au 31 mars 2024 et il sera facturé 25 € TTC.
 Merci de joindre votre chèque à l'ordre de l'ACPL avec votre demande
 en le retournant à l'ACPL agence 91 – 37 rue Michel Ange – 91080 COURCOURONNES**